

Compte-Rendu de la Commission d'Organisation des Compétitions jeudi 31 octobre 2024

N°06

Membres : Céline ALLÈGRE, Sandrine BONGEOT, Fabienne DIEZ, Valérie CAHUZAC, Jean-Pierre CEZERA, Éric DESFORGES, Anne FAGOT, Dorine GARRIGUES, René-Michel JOUD, Claude LEFEBVRE, Jacqueline POPPA

- Absence de secrétaires (13) / Officiel de banc ou OTM non licencié ou absent (1) / Officiel de banc non-inscrit dans la convention (1) / Absence de chronométreur (0) / Absence de responsable de salle (0) / Divers (3)
- Matches perdus : absence de demande de surclassement (1) / non-respect du règlement en cas d'absence d'arbitre (0) / joueur.se non qualifié.e (2)

Types d'anomalies	19-20 octobre 2024
FEUILLE DE MATCH Non-respect des délais de transmission	/
CONCLUSION DE MATCH Non parvenue dans les délais	/
FEUILLE DE MATCH Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de Vérification de FDMÉ)	-18M D1 Palaja-Carcassonne -15M D2 Cahors -18M D2 Bagnols -15M D2 Montauban -18M D2 Nîmes CSC -15M D2 Perpignan -18M D3 Montauban -15M D2 Teyran -18M D3 Maurs -15M D2 USAM -18M D3 Béziers -15M D3 Gramat -17F D1 Jacou -15M D3 Nîmes CSC -17F D2 E. Louey SJB Tarbes -15F D3 Castres -17F D2 Castres
* PÉNALITE SPORTIVE	Autan M Aucamville -15M D3 Revel -15F D2 Figeac
* FORFAIT	-18M D2 Clermont -15M D1 Lavour -15F D2 Belmont -15F D2 Vergèze

*Sous réserve des procédures en cours

(1) Chaque semaine, les membres de la commission d'organisation des compétitions procèdent à la vérification de toutes les feuilles de match et communiquent les anomalies relevées. Ils statuent sur les pénalités sportives via une consultation électronique hebdomadaire.